

# Les comptables réclament un délai pour les déclarations fiscales

**Les comptables sont confrontés à des difficultés pour rentrer dans les temps les déclarations de leurs clients. Ils font des propositions au gouvernement.**

Dernier jour, ce vendredi 15 juillet, pour remplir sa déclaration fiscale via Tax-on-web, pour le revenu des personnes physiques de l'année 2021. À moins de faire appel à un comptable. Celui-ci peut, cette année, rentrer les documents jusqu'au 30 septembre. Mais les experts du chiffre trouvent ce délai trop court, notamment parce que le gouvernement vote des amendements après le début de l'année de revenus et que ceux-ci doivent encore ensuite être implémentés dans les applications de travail. L'association professionnelle We-Learn et le cabinet d'avocats fiscalistes Tuerlinckx Tax Lawyers ont sondé le petit monde de la comptabilité afin de constituer un mémorandum.

## Que demandent les comptables?

Les comptables souhaitent que les modifications législatives soient votées avant la fin de l'année de revenus et que les applications adaptées soient disponibles fin

janvier. Ils voudraient que la plateforme électronique du SPF Finances soit déjà mise à leur disposition pendant la phase de test.

La profession demande encore une vision à long terme pour le développement du système fiscal, avec des simplifications et plus de convivialité. «La complexité de notre système fiscal, les nombreux changements et les différentes formes d'imposition directe et indirecte que connaît notre pays ont créé un enchevêtrement de plateformes», pointe les initiateurs du mémorandum. Les experts voient leurs demandes comme un point de départ pour le dialogue avec les autorités, qui pourrait amener des solutions rendant la perception des impôts plus rapide et plus efficace.

**SOPHIE LEROY**

**La profession demande encore une vision à long terme pour le développement du système fiscal.**



L'Echo 15/07/2022, bladzijden 8 & 9

All rights reserved. Gebruik and reproductie enkel mits toelating van de uitgever via L'Echo

